

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025
LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET	VOTE
2025/162	Mise à jour du tableau des effectifs	9 CONTRE 16 POUR La délibération est adoptée.
2025/163	Recrutement d'agents recenseurs pour le recensement de la population en 2026	Pour à l'unanimité
2025/164	Subvention allouée à l'association UΝ-ADRAC au titre de l'année 2025 (tranche 4)	Pour à l'unanimité

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 10 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 25

Date de la convocation : 31/10/2025

DELIBERATION N°2025/162

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Pierre FERRIER, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Serge TERNIER, Valérie CHARAVIN, Robert ANASTASI, Christian REY, Edith VERNET, Marine BRANTE, Christiane MAURIN, Yvan GINOUX, Jean-Philippe MATECKI

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Mireille MEYNAUD, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN, Fabienne POZZETTO procuration Pierre FERRIER, Christophe BLAZY procuration Laurent FABRE, Patricia GONDTRAN procuration Christiane MAURIN, Nathalie BONAVVENTURE procuration Edith VERNET, Serge LEVRARD procuration Christian REY

Absents : Louis-Pierre FABRE, Céline CASSAGNES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI

Secrétaire de séance : Valérie COLOMBET

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

Vu le budget 2025 de la Commune ;

Vu la délibération n° 2023/57 en date du 11 avril 2023 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs et la création d'emplois non permanent suite à accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité ;

Vu la délibération n° 2024/194 en date du 17 décembre 2024 ayant pour objet la mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et de bibliothèque principal de 2^{ème} classe ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 octobre 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer huit emplois permanents pour que les agents puissent bénéficier des avancements de grade :

- Un poste de technicien principal 2^{ème} classe (B),

- Trois postes d'agent de maîtrise principal à temps complet (C),
- Quatre poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (C).

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de les créer, à compter du 10 novembre 2025.
 Ces emplois devront être pourvus par des fonctionnaires.

Suite aux changements de grade des agents ainsi qu'aux recrutements récents, il convient également de supprimer :

- Cinq postes d'adjoint technique territorial à temps complet (C),
- Deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet (C),
- Un poste de gardien-brigadier à temps complet (C).

La commune est soumise à des obligations concernant le recrutement de certains contractuels notamment des conditions de diplômes attendus lors d'événements ponctuels.

Par exemple : Dans le cadre de la mise en place d'un projet enfance / jeunesse, des taux de diplômés sont attendus par la CAF.

Il est proposé de pouvoir rémunérer, dans le cadre de contrats pour accroissement temporaire d'activité, des candidats sur les échelons de la grille de rémunération C2 en fonction de leur expertise et du diplôme attendu.

TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MODIFICATION DES POSTES AU 10/11/2025

Grades ou emplois	Catégorie	éch.rém.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	Temps partiel
Secteur ADMINISTRATIF			22	15	0	1
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A		1	1	0	0
Rédacteur territorial principal 1 ^{ère} classe	B		2	0	0	0
Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	B		2	1	0	0
Rédacteur territorial	B		1	1	0	0
Adjoint Administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	C	C3	8	7	0	0
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	C2	4	1	0	0
Adjoint administratif territorial	C	C1	4	4	0	1
Secteur TECHNIQUE			62	43	0	3
Ingénieur principal (*)	A		(1)	(1)	0	0
Technicien	B		1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C		13	11	0	2
Agent de maîtrise	C		15	6	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	C3	4	1	0	0

Adjoint technique principal 2ème classe	C	C2	14	10	0	0
Adjoint technique	C	C1	15	14	0	0
Secteur SOCIAL			11	1	0	0
Agent Spécialisé principal 1ère classe	C	C3	6	1	0	0
Agent Spécialisé principal de 2ème classe	C	C2	5	0	0	0
Secteur CULTUREL			5	3	0	2
Assistant de conservation principal 1ère classe	B		1	1	0	0
Assistant de conservation principal 2ème classe	B		1	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	C3	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	C2	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	C1	1	1	0	1
Secteur POLICE MUNICIPALE			7	5	0	1
Chef de Service de Police Municipale classe normale	B		1	0	0	0
Brigadier-chef principal	C		4	4	0	1
Gardien Brigadier	C		2	1	0	0
Secteur ANIMATION			7	5	0	2
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	C3	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	C2	3	3	0	2
Adjoint d'animation	C	C1	3	1	0	0
TOTAL GENERAL :			114	72		

(*) grade détenu par l'agent sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Grades ou emplois Agents non titulaires	Catégorie		Secteur	Ouvert		Pourvu
Adjoint 2ème classe (toutes filières) accroissement saisonnier	C		Tous	25		
Adjoint 2ème classe (toutes filières) accroissement temporaire	C		Tous	25		
Remplacements sur tout grade	C		Tous	**		
CUI CAE				0		
Contrat engagement éducatif				21		

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1. Décide de créer 8 emplois permanents : un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet de catégorie B, trois postes d'agents de maîtrises principaux à temps complet de catégorie C, quatre postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet de catégorie C, à compter du 14 octobre 2025.

ARTICLE 2. Décide de supprimer 8 emplois permanents de catégorie C : cinq postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet, deux postes d'adjoints d'animations territoriaux à temps complet, un poste de gardien-brigadier à temps complet, à compter du 14 octobre 2025.

ARTICLE 3. Décide de donner la possibilité de recruter deux agents contractuels, parmi les 25, sur la grille de rémunération C2 selon le diplôme requis et l'expertise suite à un accroissement temporaire d'activité (toutes filières confondues).

ARTICLE 4. Rappelle que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de 2025 et suivants.

Vote :

9 CONTRE : Christian REY, Edith VERNET, Marine BRANTE, Christiane MAURIN, Yvan GINOUX, Jean-Philippe MATECKI, Patricia GONDTRAN procuration Christiane MAURIN, Nathalie BONAVVENTURE procuration Edith VERNET, Serge LEVRARD procuration Christian REY

16 POUR : Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Pierre FERRIER, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Serge TERNIER, Valérie CHARAVIN, Robert ANASTASI, Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Mireille MEYNAUD, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN, Fabienne POZZETTO procuration Pierre FERRIER, Christophe BLAZY procuration Laurent FABRE

La délibération est adoptée.

Noves, le 10 novembre 2025.

La secrétaire de séance
Valérie COLOMBET



Le Maire,
Georges JULLIEN



Le Maire,
Georges JULLIEN

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 10 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 25
Date de la convocation : 31/10/2025

DELIBERATION N°2025/163

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Pierre FERRIER, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Serge TERNIER, Valérie CHARAVIN, Robert ANASTASI, Christian REY, Edith VERNET, Marine BRANTE, Christiane MAURIN, Yvan GINOUX, Jean-Philippe MATECKI

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Mireille MEYNAUD, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN, Fabienne POZZETTO procuration Pierre FERRIER, Christophe BLAZY procuration Laurent FABRE, Patricia GONDTRAN procuration Christiane MAURIN, Nathalie BONAVVENTURE procuration Edith VERNET, Serge LEVRARD procuration Christian REY

Absents : Louis-Pierre FABRE, Céline CASSAGNES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI

Secrétaire de séance : Valérie COLOMBET

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels,
Vu le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal en date du 10 novembre 2025,

Par courrier du 20 mai 2025, l'INSEE nous a indiqué que nous devons réaliser un recensement des habitants de notre commune entre le 16 janvier et le 15 février 2026.

Et le décret 2003-561 du 23 juin 2003, modifié, fait figurer la Commune de Noves dans la liste des communes qui doivent réaliser l'enquête de recensement.

Aussi, convient-il de prévoir d'ores et déjà l'organisation de ce recensement.

Compte tenu de la taille de la commune, il convient d'envisager le recrutement de 14 agents recenseurs.

La rémunération se fera sur la base d'une rémunération au service fait de la manière suivante :

- 1,40€ par feuille de logement remplie,
- 1,60€ par feuille remplie via le site Internet,
- 1,80€ par bulletin individuel,
- 2€ par bulletin individuel rempli.

En outre, les agents recenseurs recevront un montant de 40€ pour chaque séance de formation (2 de prévues) et une prime de recensement à la population de 150€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. De demander à Monsieur le Maire de procéder au recrutement de 14 agents recenseurs.

ARTICLE 2. De prévoir la rémunération des agents recenseurs au Budget Primitif 2026.

ARTICLE 3. De solliciter de l'Etat la dotation inhérente au recensement de la population.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 10 novembre 2025.

La secrétaire de séance
Valérie COLOMBET



Le Maire,
Georges JULLIEN




Commune de Noves – 13550**Conseil municipal du 10 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 24

Date de la convocation : 31/10/2025

DELIBERATION N°2025/164

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Pierre FERRIER, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Serge TERNIER, Valérie CHARAVIN, Robert ANASTASI, Christian REY, Edith VERNET, Marine BRANTE, Christiane MAURIN, Yvan GINOUX, Jean-Philippe MATECKI

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Mireille MEYNAUD, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN, Fabienne POZZETTO procuration Pierre FERRIER, Christophe BLAZY procuration Laurent FABRE, Patricia GONDRAZ procuration Christiane MAURIN, Nathalie BONAVVENTURE procuration Edith VERNET, Serge LEVRARD procuration Christian REY

Absents : Louis-Pierre FABRE, Céline CASSAGNES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI

Secrétaire de séance : Valérie COLOMBET

**OBJET : SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION UN-ADRAC AU TITRE DE L'ANNEE 2025
(TRANCHE 4)**

Monsieur Laurent FABRE, adjoint aux associations, expose :

Comme chaque année les associations Novaises et Palunaises sollicitent la Commune en vue de l'attribution d'une subvention communale nécessaire à l'équilibre de leur budget.

Il est à noter que ces associations contribuent par leurs actions au développement des activités sportives, culturelles ou patriotiques essentielles à la vie de la commune.

Vu la demande de l'association UN-ADRAC dont détail ci-dessous, et afin de la soutenir dans son action pour protéger le cadre de vie de la commune vis-à-vis de l'activité de l'aérodrome d'Avignon, il convient d'acter sa demande.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABRE, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. D'attribuer la subvention à l'association UN-ADRAC dont état ci-joint pour un total de 200€.

ARTICLE 2. D'imputer cette dépense à l'article 65748 du Budget Principal 2025.

ARTICLE 3. De rappeler que le montant « non affecté » fera l'objet de délibérations ultérieures en vue d'attribuer les subventions aux associations qui auront déposé un dossier complet.

ASSOCIATION	SUBVENTION
UN-ADRAC	200
Total :	200€

M. MATECKI, membre du bureau de l'association, ne prend pas part à la délibération.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 10 novembre 2025.

La secrétaire de séance
Valérie COLOMBET

Le Maire,
Georges JULLIEN



